



# Revendications des Manipulateurs d'électroradiologie

- **La profession de manipulateur d'électroradiologie en France est classée au 13<sup>e</sup> rang européen pour la rémunération moyenne en début de carrière sur 26**, selon une étude de l'*European Fédération of Radiographer Societies* (EFRS) publiée en avril 2016. La rémunération liminaire dans notre pays pour les MERM est de 18 000€ annuel et se situe derrière la Suède à 26 419€ par an et juste devant l'Espagne avec un salaire annuel de 17 937€. Le salaire moyen annuel européen en début de carrière est de 21 281€, la médiane à 17 969€ et les extrêmes à 4 944€ pour la Lettonie et 62 959€ pour la confédération Helvétique. **L'augmentation significative des émoluments apparaît indispensable au regard des champs de compétences mobilisés et des responsabilités notables dans la prise en charge des usagers.**
- En permanence au contact des usagers, assurant des soins et intégrés dans la continuité des soins et prise en charge des urgences, nous ne sommes pas **reconnu en qualité de soignant**, nous ne bénéficions pas de l'attribution des primes reçues par le personnel infirmier, notamment celle nommée « prime Veil ».
- **Une iniquité de traitement** a été soulevée à de nombreuses reprises lors de séances du HCPP concernant, **les indemnités de stages des étudiants MERM** et celles des étudiants infirmiers qui ne sont pas identiques. Dans le même ordre d'idée, nous sommes toujours interrogatifs sur la décision prise par le Ministère du travail d'allouer une indemnité exceptionnelle aux étudiants infirmiers et élèves aide-soignant lors de la crise du COVID, en excluant tous les autres étudiants, dont les MERM pourtant fortement mobilisés.
- **La profession fait face à un problème de démographie notable.** Nous demandons qu'une étude sérieuse sur la démographie des manipulateurs soit menée par l'Observatoire National des Professions de Santé et que les agréments des structures de formation soient augmentés afin de combler rapidement le déficit de professionnels.
- Afin de valoriser et reconnaître notre expertise et donner de l'attractivité au métier, nous demandons à ce que le dossier des **pratiques avancées** soit ouvert notamment en **échographie**. Nous souhaitons par ailleurs que les activités et formations spécifiques reconnues soient référencées et valorisées : **dosimétrie, imagerie interventionnelle**
- Alors que nous avons fait part de nos craintes lors du comité de suivi de l'universitarisation à Madame RICHARD et Monsieur Le BOULER lors de la **constitution des sections CNU** en santé (sciences infirmières, sciences de la maïeutique, sciences de la réadaptation), nous venons d'apprendre que deux de nos collègues qui ont fait l'effort d'évoluer vers des doctorats **se sont vu refuser leurs candidatures** aux nouvelles sections de CNU 91 et 92. Cela signifie que les MERM n'ont pas de CNU apte à qualifier leurs travaux de recherche, ceci constitue une nouvelle injustice par rapport aux autres métiers de la santé.
- Enfin, nous demandons que **les hôpitaux publics cessent de précariser les jeunes professionnels** avec la multiplication de CDD et s'engagent à une mise en stage rapide de tous les manipulateurs en contrat sur des postes vacants.